

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 31 mars 2022**

**DCM N° 22-03-31-6**

**Objet : Charte Ville aidante Alzheimer.**

**Rapporteur: Mme CHANGARNIER**

Dans la continuité de la journée sur la maladie d'Alzheimer, qui s'est tenue à Metz le 21 septembre 2021, la Ville souhaite affirmer son soutien à l'association France Alzheimer et maladies apparentées de Moselle en signant la Charte Ville aidante Alzheimer.

Une manière pour Metz de s'engager un peu plus dans l'inclusion et favoriser l'autonomie des personnes malades.

La charte comprend trois axes majeurs : l'orientation, l'inclusivité et la sensibilisation. Ce faisant, Metz s'engage à faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles ; les aidants ayant également besoin d'être soutenus et écoutés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte jointe en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le courrier en date du 17 décembre 2021 de M. Serge COLSON Président de l'Association France Alzheimer Moselle à M. le Maire demandant que la Ville de Metz adhère à la Charte Ville aidante Alzheimer,

**CONSIDERANT** la politique de la Municipalité en faveur d'une ville inclusive.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE**

- **D'APPROUVER** la charte d'engagements réciproques Ville aidante Alzheimer
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer la Charte Ville aidante Alzheimer.

Service à l'origine de la DCM : Mission ville inclusive  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 8.2 Aide sociale

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 14

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Charte d'engagements réciproques

# VILLE AIDANTE — ALZHEIMER —

Aider les personnes malades et leurs proches  
aidants à toujours profiter de la ville.



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS  
FRANCE ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTÉES

11 rue Tronchet – 75008 Paris  
Tél : 01 42 97 52 41

# TROIS AXES MAJEURS

## L'ORIENTATION

## L'INCLUSIVITÉ

## LA SENSIBILISATION

À travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer, l'élu(e) signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de la cité qu'il ou elle administre.

**La mairie engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées choisit de mener au moins une des activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et de ses spécificités locales.**

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein des supports de communication de la mairie (magazine municipal, panneaux informatifs...);
- Informer sur la formation gratuite de France Alzheimer à destination des aidants ;
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'actions initiées par France Alzheimer et/ou d'actions de nature inclusive ;
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la mairie) ;
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie d'Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus... ;
- Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires ou jeux éducatifs par exemple ;
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives ;
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein des lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

## EN CONTREPARTIE

**France Alzheimer et son réseau de 99 associations départementales, se tiennent aux côtés des maires pour :**

- les aider à la mise en place d'une activité (sortie culturelle, atelier à mobilisation cognitive, action de convivialité, pratiques sportives ...)
- leur donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ;
- les appuyer dans leur objectif d'accompagnement ou d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Nom de la collectivité : .....

Nom de l'association France Alzheimer : .....

Signature Monsieur, Madame le Maire,

Signature Monsieur, Madame le Président d'association,